

CHAPITRE XXIII. — V <sup>e</sup> ET VI <sup>e</sup> COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE . . .	435
ARTICLE I. — CINQUIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE . . . . .	435
Jours de jeûne . . . . .	435
Nature du jeûne . . . . .	437
Obligation du jeûne . . . . .	442
Utilité du jeûne . . . . .	445
ART. II. — SIXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE . . . . .	446
De l'abstinence en dehors du jeûne . . . . .	446
Obligation de l'abstinence . . . . .	448
Utilité de l'abstinence . . . . .	449

---

#### SECTION IV. — DES CONSEILS ET BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES

CHAPITRE XXIV. — DES CONSEILS ÉVANGÉLIQUES . . . . .	453
Nature des conseils . . . . .	453
Principaux conseils évangéliques . . . . .	454
Raison des conseils. Leur récompense . . . . .	457
CHAPITRE XXV. — DE L'ÉTAT RELIGIEUX . . . . .	460
Nature de l'état religieux . . . . .	460
Diverses formes de l'état religieux . . . . .	461
Vocation à l'état religieux . . . . .	464
Obligations générales de la vie religieuse . . . . .	465
Légitimité de l'état religieux . . . . .	468
Utilité de l'état religieux . . . . .	469
CHAPITRE XXVI. — DES BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES . . . . .	473
Nature des béatitudes . . . . .	473
Les huit béatitudes selon saint Matthieu . . . . .	474
Les quatre béatitudes selon saint Luc . . . . .	481

ÉPILOGUE. — PERFECTION DE LA MORALE CHRÉTIENNE . . . . .	485
--	-----

## EXPOSITION

DE LA

# DOCTRINE CHRÉTIENNE

---

## DEUXIÈME PARTIE

### MORALE OU ŒUVRES A PRATIQUER

---

## INTRODUCTION

### De la morale chrétienne.

SOMMAIRE. — La morale chrétienne. — Insuffisance de la morale naturelle. Impuissance de la morale indépendante. Variations de la morale dite évangélique. Excellence de la morale chrétienne. — Division de la morale.

1. Suffit-il, pour acquérir la vie éternelle, de croire les vérités du Symbole ?

Non, il faut encore pratiquer les devoirs de la morale chrétienne. Car Jésus-Christ n'est pas seulement la *vérité* que nous devons croire, il est aussi la *voie* que nous devons suivre pour arriver à la *vie*.

*La foi, si elle n'a pas les œuvres, est morte en elle-même*<sup>1</sup>. — *Celui-là seulement entrera dans le royaume des cieux, qui fait la volonté de mon Père*<sup>2</sup>.

2. Qu'est-ce que la Morale chrétienne ?

La *Morale chrétienne* est la science pratique qui règle nos mœurs d'après les principes de la révélation, afin que nous parvenions à notre fin dernière, qui est la vision béatifique de Dieu.

<sup>1</sup> Jacq., II, 17. — <sup>2</sup> Matth., VII, 21.

3. En quoi diffèrent la morale chrétienne et la morale purement naturelle ?

Elles diffèrent entre elles : 1<sup>o</sup> Sous le rapport des *principes* d'après lesquels elles procèdent : la morale chrétienne procède d'après les principes de la foi, interprétés par le magistère infail- lible de l'Église; et la morale naturelle, d'après les principes de la raison, laquelle est faillible.

2<sup>o</sup> Sous le rapport de leur *objet* : la morale chrétienne embrasse, outre les préceptes de la morale naturelle, les préceptes positifs que Dieu a imposés à l'homme.

3<sup>o</sup> Sous le rapport de la *fin* : la morale chrétienne a une fin sur- naturelle, la vision béatifique de Dieu; la morale naturelle a une fin naturelle, la connaissance et la possession de Dieu par l'inter- médiaire de la création.

4. La morale naturelle suffit-elle à l'homme ?

Non, elle ne suffit pas : 1<sup>o</sup> Parce que cette morale, chez ceux qui ont voulu la formuler ou la pratiquer en dehors de la révéla- tion, est toujours restée défectueuse sur beaucoup de points. Sans doute la raison peut absolument, par ses propres forces, constituer un code complet de morale naturelle; mais, de fait, elle n'y est jamais parvenue. Les plus beaux génies de l'anti- quité, Socrate, Platon, Aristote, Zénon, Cicéron, Sénèque, sont tombés à ce sujet dans de grossières erreurs. Si les philosophes spiritualistes modernes ne se sont pas trompés aussi gravement, c'est qu'ils ont vécu en plein christianisme et appris le catéchisme dans leur enfance.

« Je ne sais pourquoi, dit Rousseau, l'on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres. Cette morale, tirée de l'Évan- gile, était chrétienne avant d'être philosophique. »

2<sup>o</sup> Parce que la morale naturelle n'embrace pas tous les devoirs que l'homme est tenu de pratiquer : il ne lui suffit pas, en effet, d'être honnête, il doit encore s'acquitter des obligations que la foi impose.

3<sup>o</sup> Parce que cette morale ne mène pas l'homme à la fin que Dieu lui a fixée. Cette fin, qui est surnaturelle, exige nécessaire- ment comme moyen la pratique des vertus surnaturelles.

5. Que faut-il penser de la morale dite indépendante ?

La morale *indépendante*, qu'on appelle aussi morale *civique* ou morale *laïque*, et qui est prêchée par les athées et les matéria- listes de nos jours, est une morale chimérique, la négation de toute morale.

6. Quel est le principe de la morale indépendante ?

Le principe des moralistes soi-disant indépendants est que la morale doit se séparer, non seulement de la religion chré- tienne, mais de la religion naturelle elle-même : en d'autres termes, que l'homme dans sa conduite ne dépend pas de Dieu, qu'il ne relève que de lui-même, de sa conscience; qu'il n'a point de récompense à espérer ou de châtement à craindre dans une autre vie, que la seule sanction de la morale est la dignité même du devoir, la joie ou le remords de la conscience, l'estime ou le mépris de nos semblables.

Pareille morale est un édifice en l'air, sans base et sans som- met, c'est-à-dire qu'elle n'a point de force vraiment obligatoire, point de sanction sérieusement efficace.

7. La conscience personnelle ne peut donc pas suffire à établir une loi ?

La conscience personnelle, à elle seule, est absolument impuis- sante à établir une loi. Nul, en effet, en dehors d'un principe suprême d'obligation, ne peut s'obliger et se lier soi-même, ou bien, s'il se lie, il peut se délier, au gré de ses passions et de ses intérêts, puisqu'il est son propre maître.

8. Pourquoi la morale indépendante ne peut-elle pas avoir une sanction suf- fisante ?

Cette morale ne peut avoir aucune sanction efficace et sérieuse; car, s'il n'y a pas une autre vie où chacun reçoit suivant ses œuvres, s'il n'y a pas une éternité de bonheur pour les bons, une éternité de malheur pour les pervers, ce ne sera ni le res- pect de soi-même, ni les joies ou les remords de la conscience, ni l'estime ou le mépris d'autrui, qui pourront apporter une bar- rière à la violence des passions.

Celui donc qui ne croit point en Dieu et à la vie future n'aura d'autre règle de conduite que son intérêt ou son bon plaisir, et ne redoutera d'autre sanction que celle du code pénal.

La morale indépendante n'est, en réalité, que la licence accor- dée à toutes les passions : libres penseurs, libres faiseurs.

9. La morale évangélique, que les protestants opposent à la morale catho- lique, est-elle la vraie morale chrétienne ?

La morale évangélique, telle que l'entendent les protestants, ne peut être et n'est point la vraie morale chrétienne, attendu que le libre examen, qui est leur règle de foi, livre la vérité pra- tique comme la vérité spéculative à tous les caprices de la raison individuelle. Chacun, ayant le droit d'interpréter la Bible à sa façon, s'y taillera une morale à son goût.

Aussi voit-on, dès le principe, les chefs de la réforme, Luther, Zwingli, Calvin, soit autoriser la polygamie et le divorce, soit soutenir que l'homme n'est pas libre dans ses actes, que Dieu pousse l'homme à violer ses lois, que le péché ne peut damner pourvu qu'on croie en Jésus-Christ, que les bonnes œuvres sont inutiles et même nuisibles pour le salut, que nous pouvons sans crainte pécher fortement pendant que nous sommes en ce monde, et autres horribles blasphèmes.

10. Qu'est-ce qui fait l'excellence de la morale chrétienne telle que l'enseigne l'Église catholique ?

C'est que : 1° Elle a Dieu pour principe et pour fin. Elle nous fait accomplir le devoir parce que l'Autorité souveraine l'ordonne, et en vue de la Bonté souveraine : deux vérités fondamentales méconnues par la morale indépendante.

2° Elle est complète et parfaite. Elle renferme à la fois tous les préceptes naturels qu'impose la raison, sans aucun mélange d'erreur, et les préceptes positifs que Dieu nous a donnés, soit pour nous faire accomplir plus facilement les préceptes naturels, soit pour nous faire parvenir à notre fin surnaturelle, qualités qui la mettent infiniment au-dessus de la morale purement philosophique.

3° Elle est fixe, immuable, toujours pure et intacte, à l'abri des fluctuations et des erreurs de la raison individuelle, des extravagances du libre examen, parce qu'elle est sous la sauvegarde d'une autorité enseignante infallible.

11. Quels sont les sujets que comprend un traité de morale chrétienne ?

Ces sujets sont : 1° les principes généraux de la morale ; 2° les vertus et les péchés ; 3° les commandements de Dieu et de l'Église ; 4° les conseils et les béatitudes évangéliques.

### RÉSUMÉ

**La morale chrétienne.** — Il ne suffit pas de croire les vérités du Symbole, il faut encore pratiquer les devoirs de la *morale chrétienne*. Cette morale est la science pratique qui règle nos mœurs d'après les principes de la révélation, afin que nous parvenions à la vision béatifique de Dieu.

**Insuffisance, erreurs des autres morales.** — La morale *naturelle* est défectueuse sur beaucoup de points. Bien que la raison puisse absolument, par ses propres forces, constituer un code complet de morale naturelle, elle n'y est de fait jamais parvenue. La morale naturelle n'embrasse pas les obligations

que la foi impose à l'homme, et auxquelles il est tenu de se conformer. Elle ne mène pas l'homme à la fin surnaturelle que Dieu lui a fixée.

La morale *indépendante* se sépare de toute religion, même de la religion naturelle. Elle est ainsi uniquement basée sur la conscience personnelle, qui à elle seule est absolument impuissante à établir une loi. Elle ne peut avoir aucune sanction efficace et sérieuse.

La morale dite *évangélique*, étant basée sur le libre examen, est nécessairement capricieuse et variable. Plusieurs de ses partisans ont professé les plus monstrueuses doctrines, touchant les devoirs que l'homme est tenu de pratiquer.

**Excellence de la morale chrétienne.** — La morale *chrétienne*, telle que l'enseigne l'Église catholique, est excellente et parfaite, car : 1° elle a Dieu pour principe et pour fin ; elle nous fait accomplir le devoir, parce que l'Autorité souveraine l'ordonne, et en vue de la Bonté souveraine ; 2° elle est complète, renfermant à la fois tous les préceptes naturels de la raison, sans mélange d'erreur, et les préceptes positifs que Dieu nous a donnés ; 3° elle est fixe et immuable, toujours pure et intacte, parce qu'elle est sous la sauvegarde d'une autorité enseignante infallible.

**Division de la morale chrétienne.** — Elle comprend : 1° les principes généraux de la morale ; 2° les vertus et les péchés ; 3° les commandements de Dieu et de l'Église ; 4° les conseils et les béatitudes évangéliques.

### TABLEAU SYNOPTIQUE

LA MORALE CHRÉTIENNE	Définition de la morale chrétienne.	Morale naturelle	Elle est défectueuse sur beaucoup de points. Elle n'embrasse pas tous les devoirs que l'homme est tenu de pratiquer. Elle ne mène pas l'homme à sa fin surnaturelle.
	Insuffisance, erreurs des autres morales	Morale indépendante	Uniquement basée sur la conscience personnelle, elle est impuissante à établir une loi. Elle n'a aucune sanction efficace.
		Morale dite évangélique	Elle est basée sur le libre examen. Par suite, elle est capricieuse et variable. Plusieurs de ses partisans ont professé de monstrueuses doctrines.
	Excellence de la morale chrétienne		Elle a Dieu pour principe et pour fin. Elle est complète et parfaite. Elle est fixe et immuable.
	Division		Principes généraux de la morale. Vertus et péchés. Commandements de Dieu et de l'Église. Conseils et béatitudes évangéliques.

## SECTION I

### PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA MORALE

La morale a pour but de diriger les actes humains vers la fin dernière. Or ces actes ont pour règle intérieure la conscience, et pour règle extérieure la loi morale.

Cette section comprend donc trois chapitres, qui ont pour objet : 1<sup>o</sup> les Actes humains ; 2<sup>o</sup> la Conscience ; 3<sup>o</sup> la Loi morale.

## CHAPITRE I

### DES ACTES HUMAINS

SOMMAIRE. — 1. Nature des actes humains. Définition. Division des actes humains. — 2. Principes des actes humains. Le volontaire. Diverses espèces de volontaire. Obstacles à la volonté libre : l'ignorance ; la concupiscence ; la crainte ; la violence. L'imputabilité et la responsabilité. — 3. Moralité des actes humains. Sources de la moralité : l'objet, les circonstances, la fin. — 4. Rapport des actes humains à la fin dernière.

#### 1. Nature des actes humains.

##### Définition.

1. Qu'est-ce que l'acte humain ?

L'*acte humain* est celui qui procède de l'homme avec advertance de la raison et avec liberté ; en d'autres termes, celui que l'homme produit en agissant en homme, c'est-à-dire sciemment et librement.

2. Comment appelle-t-on l'acte qui se produit sans advertance de la raison ou sans liberté ?

On l'appelle un *acte de l'homme*, ou acte irréfléchi, indélébé, instinctif. Tels sont les premiers mouvements de la passion, les attraites et les répugnances involontaires, les actes accomplis dans le sommeil, dans le délire ou la folie, les sentiments inhérents à notre nature, comme le désir de vivre, la crainte de la mort, etc.

#### Division des actes humains.

3. Comment divise-t-on les actes humains ?

On les divise : 1<sup>o</sup> en actes élicites ou commandés ; 2<sup>o</sup> en actes intérieurs ou extérieurs ; 3<sup>o</sup> en actes bons, mauvais ou indifférents ; 4<sup>o</sup> les actes bons se divisent eux-mêmes en actes naturels ou surnaturels.

4. Qu'est-ce qu'un acte élicite ?

Un acte *élicite* est celui que la volonté accomplit immédiatement par elle seule, sans le secours d'une autre puissance. Aimer, haïr, désirer, sont des actes élicites.

5. Qu'est-ce qu'un acte commandé ?

Un acte *commandé* est celui qui, sous l'empire de la volonté, est produit par quelque autre puissance. Méditer, écrire, marcher, sont des actes commandés.

6. Qu'est-ce qu'un acte intérieur ?

Un acte *intérieur* est celui qui est produit au dedans de l'âme et ne se manifeste point au dehors ; comme penser, désirer, espérer.

7. Qu'est-ce qu'un acte extérieur ?

Un acte *extérieur* est celui qui se manifeste au dehors ; comme parler, chanter, marcher.

8. Qu'est-ce qu'un acte bon ?

Un acte *bon* est celui qui est conforme à la loi morale ; tels sont la prière, l'aumône.

9. Qu'est-ce qu'un acte mauvais ?

Un acte *mauvais* est celui qui est contraire à la loi morale ; tels sont le vol, le mensonge.

10. Qu'est-ce qu'un acte indifférent ?

Un acte *indifférent* est celui qui, pris en lui-même, est sans rapport avec la loi morale ; comme se promener, se reposer.

11. Qu'est-ce qu'un acte naturel ?

Un acte *naturel* est celui qui est produit par les seules forces de la nature et sans le secours de la grâce ; comme une aumône faite uniquement par un sentiment d'humanité.

12. Qu'est-ce qu'un acte surnaturel ?

Un acte *surnaturel* est celui qui est produit avec le secours de la grâce ; comme l'aumône faite par amour de Dieu.

*Donneri 1897*

## 2. Principes des actes humains.

13. Quels sont les principes des actes humains ?

Ce sont les facultés qui les produisent, savoir : l'intelligence et la volonté libre.

14. Comment ces facultés concourent-elles dans la production de l'acte humain ?

L'intelligence conçoit l'acte à exécuter, avec ses diverses circonstances; elle compare et juge les raisons d'agir ou de s'abstenir; en un mot, elle délibère. La délibération terminée, la *volonté* se résout, se détermine, en faisant son choix, en donnant son consentement ou son refus.

15. Peut-on vouloir une chose sans la connaître ?

Non, la connaissance, bien que distincte de la volition, en est une condition nécessaire. C'est un axiome en morale qu'on ne peut vouloir ce qu'on ne connaît pas.

### Le volontaire. — Ses diverses espèces.

16. Qu'entend-on par volontaire ?

Le *volontaire* est ce qui émane de la volonté de l'homme, agissant avec la connaissance de ce qu'il fait et de la fin pour laquelle il agit.

Un être intelligent n'agit comme tel qu'autant qu'il connaît la nature de ses actes. Il ne peut donc y avoir d'acte volontaire de la part de celui qui n'a point l'usage de la raison.

17. Combien peut-on distinguer d'espèces de volontaire ?

On peut distinguer : 1<sup>o</sup> le volontaire parfait ou imparfait; 2<sup>o</sup> le volontaire nécessaire ou libre; 3<sup>o</sup> le volontaire exprès ou tacite; 4<sup>o</sup> le volontaire direct ou indirect; 5<sup>o</sup> le volontaire actuel, virtuel, habituel ou interprétatif.

18. Quand le volontaire est-il parfait ?

Le volontaire est *parfait*, quand on agit avec pleine connaissance et plein consentement.

19. Quand le volontaire est-il imparfait ?

Le volontaire est *imparfait*, quand on agit avec une connaissance obscure ou avec un consentement incomplet.

20. Qu'est-ce que le volontaire nécessaire ?

Le volontaire *nécessaire* est celui qui a pour objet une chose qu'on ne peut pas ne pas vouloir; comme le bien en général, le bonheur.

21. Qu'est-ce que le volontaire libre ?

Le volontaire *libre* est celui qui a pour objet un bien particulier qu'on peut à son gré vouloir ou ne pas vouloir.

Par *volontaire* en morale, on entend ordinairement le *volontaire libre*.

22. Qu'est-ce que le volontaire exprès ?

Le volontaire *exprès* est celui que l'on manifeste extérieurement par des paroles ou par des signes.

23. Qu'est-ce que le volontaire tacite ?

Le volontaire *tacite* est celui qui a lieu quand le silence peut être regardé comme preuve ou comme signe du consentement. On est, en effet, censé consentir à une chose lorsqu'on se tait, si l'on est par devoir obligé de parler.

24. Quand le volontaire est-il direct ?

Le volontaire est *direct* quand on veut l'acte en lui-même, quand la volonté se porte directement, sans intermédiaire, à cet acte.

25. Quand le volontaire est-il indirect ?

Le volontaire est *indirect*, quand l'acte n'est volontaire que dans sa cause; quand il est voulu, non en lui-même, mais dans un autre acte ou l'omission d'un acte, dont il est une conséquence nécessaire prévue. Ainsi, l'homme qui s'enivre volontairement veut directement l'ivresse, et indirectement les actes accomplis dans l'état d'ivresse.

26. Quand est-ce que le volontaire est actuel ?

Le volontaire est *actuel*, quand il procède actuellement de la volonté; par exemple, l'acte de contrition que l'on fait en recevant l'absolution.

27. Quand le volontaire est-il virtuel ?

Le volontaire est *virtuel*, quand il procède d'un acte antérieur de la volonté, lequel persévère moralement dans l'agent; par exemple, la contrition dans le pénitent qui s'y est excité avant la confession, et qui, au moment de l'absolution, ne pense pas à en produire l'acte.

28. Quand le volontaire est-il habituel ?

Le volontaire est dit *habituel*, quand il s'agit d'un acte posé antérieurement qui n'a pas été rétracté, mais qui, par suite d'une interruption notable, n'influe sur la volonté ni actuellement ni virtuellement. Par exemple, un acte de contrition fait il y a plusieurs jours et qui ne serait pas renouvelé dans une préparation à la confession.

29. Quand est-ce que le volontaire est dit interprétatif ?

Le volontaire est dit *interprétatif*, quand on présume qu'un acte serait fait si l'agent pouvait le faire. C'est ainsi qu'un malade qui ne peut se faire comprendre est présumé vouloir être administré lorsqu'il a vécu chrétiennement.

#### Obstacles à la volonté libre.

30. Y a-t-il des causes qui détruisent ou qui atténuent le volontaire ?

Il y en a quatre : l'ignorance, la concupiscence, la crainte et la violence.

#### L'ignorance.

31. Qu'est-ce que l'ignorance ?

L'ignorance est, au point de vue moral, un défaut de science en matière d'obligation.

32. Combien distingue-t-on de sortes d'ignorance ?

On distingue : 1<sup>o</sup> l'ignorance du droit et l'ignorance du fait ; 2<sup>o</sup> l'ignorance invincible et l'ignorance vincible ; 3<sup>o</sup> l'ignorance antécédente, concomitante et conséquente.

33. Qu'est-ce que l'ignorance du droit ?

L'ignorance *du droit* est celle qui a pour objet la loi ou l'extension de la loi.

34. Qu'est-ce que l'ignorance du fait ?

L'ignorance *du fait* est celle qui a pour objet un fait particulier ou quelque circonstance de ce fait. — On ignore si, un jour d'abstinence, il est défendu d'apprêter avec de la graisse : c'est l'ignorance du droit ; si tel aliment a été apprêté avec de la graisse : c'est l'ignorance du fait.

35. Qu'est-ce que l'ignorance invincible ?

L'ignorance *invincible* est celle qu'on n'a pu surmonter par les moyens ordinaires, eu égard à la position du sujet.

36. Qu'est-ce que l'ignorance vincible ?

L'ignorance *vincible* est celle qu'on peut et qu'on doit surmonter par une diligence ordinaire, vu l'importance ou la gravité de ses obligations.

37. Qu'est-ce que l'ignorance antécédente ?

L'ignorance *antécédente* est celle qui précède l'acte de la volonté et qui entraîne cet acte, de telle sorte que, si on connaissait la nature de l'acte, on ne le ferait pas. Exemple, celui qui, croyant tuer une bête fauve, tue son ami.

38. Qu'est-ce que l'ignorance concomitante ?

L'ignorance *concomitante* est celle qui porte sur un acte qu'on accomplit actuellement, mais qu'on accomplirait de la même manière, si on savait ce qu'on ignore. Tel est le cas de celui qui, étant disposé à tuer son ennemi, le tue, croyant tuer une bête fauve.

39. Qu'est-ce que l'ignorance conséquente ?

L'ignorance *conséquente* est celle qui est voulue, soit directement, soit indirectement. Elle est toujours vincible.

L'ignorance voulue indirectement, et qui provient d'une négligence grave, est dite ignorance *crasse* ou *grossière*.

L'ignorance voulue directement, dans le but de pouvoir pécher plus facilement, s'appelle *affectée*.

L'impie n'a pas voulu s'instruire pour faire le bien<sup>1</sup>. — Retirez-vous de nous ; nous ne voulons pas connaître vos voies<sup>2</sup>.

40. Quelles sont les choses que chacun est tenu de savoir ?

Ce sont celles dont la connaissance est nécessaire pour nous acquitter de tous nos devoirs.

L'instruction n'est pas nécessaire à tous au même degré : autre est la science que doit avoir le simple citoyen, le simple fidèle ; autre est la science que doit avoir le magistrat, le prêtre. Mais il est des obligations dont la connaissance est nécessaire à tous : ainsi, tous sont tenus de savoir les principaux articles de foi et les préceptes généraux de la morale, et chacun doit connaître les obligations particulières de son office ou de son état.

41. Quels sont les effets de l'ignorance ?

1<sup>o</sup> L'ignorance antécédente et *invincible* rend l'acte involontaire et exempt de toute faute. Ainsi celui qui fait une chose qu'invinciblement il croit permise, ne pèche pas ; de même celui qui

<sup>1</sup> Ps. xxxv, 3. — <sup>2</sup> Job, xxi, 14.

ignore la malice spéciale de l'acte, ne se rend pas coupable de cette malice spéciale.

2° L'ignorance vincible *affectée* augmente le volontaire et la malice du péché.

3° L'ignorance vincible *crasse* ne supprime pas le volontaire; elle peut toutefois le diminuer.

4° L'ignorance concomitante n'exclut pas tout volontaire, puisque l'acte est conforme au désir de la volonté; elle empêche toutefois qu'il soit actuellement volontaire, puisqu'on ne peut vouloir que ce que l'on connaît.

#### La concupiscence.

42. Qu'entend-on ici par concupiscence?

Par *concupiscence*, on entend ici, non le foyer du péché qui est en nous par suite du péché originel, mais la passion, c'est-à-dire ce mouvement de l'appétit sensitif qui porte l'âme à rechercher le plaisir ou à fuir la douleur.

43. Combien distingue-t-on de sortes de concupiscence?

Deux : la concupiscence *antécédente*, qui prévient le consentement de la volonté; et la concupiscence *conséquente*, qui est excitée par la volonté elle-même.

44. Quels sont les effets de la concupiscence?

1° La concupiscence *antécédente* peut avoir deux effets : ou elle enlève complètement l'usage de la raison, comme il peut arriver dans un violent transport de colère; ou elle ne fait que troubler l'esprit, comme cela se voit dans un moment de vive émotion. Dans le premier cas, l'acte n'est point imputable, à moins que la concupiscence ne soit volontaire dans sa cause. Dans le second cas, elle n'enlève pas le volontaire, elle ne fait que le diminuer.

2° La concupiscence *conséquente*, celle qui est voulue, excitée, entretenue, rend l'acte plus volontaire, parce que la volonté y consent avec plus de force; elle accroît par conséquent le mérite ou la malice de l'acte.

#### La crainte.

45. Qu'est-ce que la crainte?

La *crainte* est un trouble de l'esprit que fait naître un danger présent ou futur.

46. Combien distingue-t-on d'espèces de crainte?

On distingue : 1° La crainte qui provient d'une cause *intérieure*. Telle est celle d'un homme qui, étant malade, fait un vœu par crainte de la mort.

2° La crainte qui provient d'une cause *extérieure*, soit *nécessaire*, comme un fléau, une tempête sur mer; soit *libre*, comme une menace de mort de la part d'un ennemi.

A cette crainte, on peut rattacher la crainte *révérentielle*, qui a lieu quand on redoute d'offenser un père, un supérieur.

47. Que peut être la crainte qui vient d'une cause externe?

Elle peut être grave ou légère. Elle est *grave*, quand elle a pour objet un mal considérable; telle est la crainte d'une mort probable et imminente.

La crainte est *légère* lorsque son objet n'est pas un mal considérable, ou qu'on ne craint ce mal que faiblement, parce qu'on ne semble pas en être sérieusement menacé.

Il faut tenir compte des circonstances personnelles; ainsi le mal qui ne causera qu'une crainte légère à un homme courageux, pourra produire une crainte grave sur un enfant, ou une femme, ou une personne très impressionnable.

48. Quels sont les effets de la crainte?

1° La crainte qui provient d'une cause intérieure n'empêche pas l'acte d'être volontaire. Il en est de même de la crainte extérieure légère.

2° La crainte extérieure grave peut excuser du péché, si ce qu'on fait par suite de cette crainte n'est pas intrinsèquement mauvais; comme manger de la viande le vendredi, à moins que cela ne parût être un mépris de la religion.

3° La crainte extérieure, même grave, n'excuse pas de péché, si l'acte est intrinsèquement mauvais. Voilà pourquoi on a toujours considéré comme des apostats ceux qui ont renié leur foi dans les tourments.

Toutefois, si la crainte diminuait notablement l'usage de la raison, elle diminuerait d'autant la liberté de l'acte; elle détruirait même le volontaire, si elle faisait perdre complètement l'usage de la raison.

#### La violence.

49. Qu'est-ce que la violence?

La *violence* est une contrainte qu'une cause extérieure et libre emploie contre quelqu'un, pour le forcer à faire ce qui répugne à sa volonté.

La contrainte peut être plus ou moins grande, comme aussi la résistance de la volonté plus ou moins forte, plus ou moins faible.

50. La volonté peut-elle être violentée ?

Elle ne peut pas l'être dans les actes élicites, tels que les actes d'intention, de choix, de consentement, d'amour; mais seulement dans les actes commandés, principalement les actes corporels.

51. Quels sont les effets de la violence par rapport aux actes extérieurs ?

La violence absolue, et à laquelle on résiste autant que possible, soustrait complètement à la volonté les actes extérieurs, et fait que, la volonté n'y prenant aucune part, ils ne sont point imputables. La violence, dans ce cas, excuse de tout péché.

Mais si la violence n'est que partielle, ou si, étant absolue, on n'y résiste pas autant qu'on peut et qu'on doit le faire, elle diminue le volontaire sans le détruire. Celui par conséquent qui, à la suite de cette violence commet un acte mauvais, pèche, et son péché peut être mortel en matière grave. Cependant ce péché est moins grave que s'il agissait sans contrainte.

#### L'imputabilité et la responsabilité.

52. Qu'est-ce que l'imputabilité ?

L'imputabilité est ce qui fait qu'un acte libre est attribué à quelqu'un comme l'effet à sa cause.

53. Que suit-il de l'imputabilité ?

De l'imputabilité naît, dans les actes humains, la raison de louange ou de blâme. En effet, louer ou blâmer quelqu'un n'est autre chose que lui imputer la bonté ou la malice de l'acte.

54. Qu'est-ce que la responsabilité ?

La responsabilité est l'obligation de rendre compte de ses actes et d'en subir les conséquences. Elle est le premier et principal effet de l'acte humain.

55. Quelle différence y a-t-il entre la responsabilité et l'imputabilité ?

L'imputabilité se rapporte à l'acte; la responsabilité, à l'agent moral. Un acte est imputable; celui qui le produit est responsable.

56. Que faut-il pour rendre un acte imputable et l'agent responsable ?

Il faut les deux conditions essentielles de l'acte humain : 1° la connaissance de la bonté ou de la malice de l'acte; 2° la liberté de le faire ou de ne pas le faire.

57. Quand le volontaire est indirect, que faut-il pour le rendre imputable ?

Il faut trois conditions : 1° que l'acte directement voulu influe sur l'effet indirect d'une manière efficace; 2° que cet effet ait pu être prévu au moins confusément; 3° qu'il ait dû être prévu.

58. Que suit-il de là au point de vue de la responsabilité ?

Il suit de là que l'homme est responsable non seulement de ses actions, mais aussi de leurs conséquences.

59. Une action bonne ou indifférente est-elle permise quand elle a des conséquences fâcheuses ?

Non, à moins qu'elle ne soit obligatoire. Ainsi il n'est pas permis de faire galoper un cheval, au risque de blesser les passants.

60. Une action non mauvaise en elle-même, mais qui a deux sortes d'effets, les uns bons, les autres mauvais, est-elle licite ?

Elle est licite, et même quelquefois obligatoire, si on n'a en vue que les bons effets, et que ceux-ci surpassent ou compensent les mauvais effets.

C'est en vertu de ce principe qu'une guerre juste est permise.

61. Y a-t-il des degrés dans la responsabilité ?

Oui, suivant que le volontaire est plus ou moins parfait.

62. Quelles sont les causes qui suppriment ou diminuent la responsabilité ?

Ce sont : 1° les causes signalées plus haut, savoir : la violence, la crainte, la concupiscence et l'ignorance; 2° certains états, tels que l'idiotisme, la folie, le délire dans la maladie, le sommeil, le somnambulisme naturel, les dispositions fâcheuses provenant de l'hérédité.

63. Quels sont, relativement à la responsabilité, les effets de cette deuxième catégorie de causes ?

1° Dans l'idiotisme, la folie, le délire, le sommeil, le somnambulisme naturel, la responsabilité est nulle, parce que ces états ne sont pas compatibles avec le discernement et le libre arbitre.

Il faut toutefois excepter le cas où, dans ces causes, il y a quelque chose d'indirectement voulu.

2° Ceux qui se livrent volontairement au somnambulisme artificiel ou à l'hypnotisme, ne sont point exempts de responsabilité.

La même règle s'applique à l'ivresse volontaire. L'homme ivre est responsable de tous les actes coupables qu'il a pu et dû prévoir, en se décidant à perdre momentanément la raison.

3° Quant à l'hérédité, laquelle consiste ici dans certaines dispositions au bien ou au mal transmises par génération avec le tem-



pérament, elle ne détruit pas le libre arbitre, mais elle peut le diminuer.

64. L'habitude est-elle une cause d'irresponsabilité ?

Non ; car, comme elle est contractée librement, avec une certaine prévision des conséquences, les actions bonnes ou mauvaises qu'on fait par habitude sont imputables, et par suite méritoires ou déméritoires, en vertu de ce principe : *qui veut la cause veut l'effet*.

65. L'habitude augmente-t-elle le volontaire ?

Oui, parce que dans les actes faits par habitude, le consentement de la volonté est plus intense. D'où il suit que l'habitude augmente le mérite ou le démérite.

66. Dans quel cas est-on irresponsable quand on agit par habitude ?

C'est dans le cas où, après avoir rétracté l'habitude, on travaille sérieusement à s'en défaire. L'acte commis alors avec inadvertance, par suite de cette habitude, est involontaire et ne tombe pas sous la responsabilité.

### 3. Moralité des actes humains.

67. Qu'entend-on par la moralité des actes humains ?

On entend leur rapport, c'est-à-dire leur conformité ou leur opposition aux lois qui les régissent.

68. Quelles lois régissent nos actes ?

Il y en a deux : l'une *extérieure et éloignée*, c'est la loi de Dieu ; l'autre *intérieure et prochaine*, c'est la conscience ou droite raison.

69. Quand est-ce qu'un acte est moralement bon ?

Un acte est moralement *bon* quand il est conforme à la loi de Dieu et à la droite raison.

70. Quand est-ce qu'un acte est moralement mauvais ?

Un acte est moralement *mauvais* quand il est contraire à la loi de Dieu et à la droite raison.

71. Y a-t-il des actes humains indifférents ?

Certains actes, si on les considère spéculativement, sont indifférents, comme marcher, se reposer. Mais, pratiquement, il n'y a pas d'acte humain indifférent ; car l'acte humain, procédant d'une volonté délibérée, tend nécessairement à une fin bonne ou mauvaise : il est donc nécessairement bon ou mauvais.

*Je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement*

*de toute parole inutile qu'ils auront dite*<sup>1</sup>. — *Faites tout pour la gloire de Dieu*<sup>2</sup>.

72. L'acte extérieur augmente-t-il la bonté ou la malice de l'acte intérieur ?

Par lui-même, non, car toute la moralité de l'acte se tire de la volonté libre. Dieu, ainsi que nous l'apprend la sainte Écriture, regarde le cœur<sup>3</sup> et récompense les désirs, comme les œuvres.

*Parce que tu n'as pas épargné ton fils unique à cause de moi*, dit le Seigneur à Abraham, *je te bénirai*<sup>4</sup>.

Mais, par accident, l'acte extérieur augmente le plus souvent la moralité de l'acte intérieur, soit parce qu'il lui donne plus d'intensité ou plus de durée, soit parce qu'il en résulte la bonne édification du prochain ou bien le scandale ou le dommage.

#### Sources de la moralité des actes humains.

73. Quelles sont les sources de la moralité ?

Il y en a trois : l'objet, les circonstances et la fin.

#### L'objet.

74. Qu'est-ce qu'on entend par l'objet d'où se tire la moralité ?

C'est l'objet considéré en soi sous le rapport moral, c'est-à-dire en tant que bon ou mauvais. Ainsi adorer Dieu est une chose bonne ; s'approprier le bien d'autrui est une chose mauvaise.

Par conséquent, au point de vue de l'objet, l'action sera moralement bonne ou moralement mauvaise, suivant que la chose qu'on fait est en soi, indépendamment des circonstances, conforme ou non à la droite raison. Si l'objet ne répugne ni ne convient à la droite raison, on l'appelle indifférent.

75. Comment divise-t-on les objets intrinsèquement mauvais ?

On les divise : 1° En objets absolument mauvais ; comme la haine de Dieu, le blasphème, etc. ;

2° En objets qui sont mauvais en raison du domaine de Dieu ou de l'homme, et qui peuvent quelquefois devenir licites ; comme découvrir les défauts d'autrui en cas de nécessité ;

3° En objets mauvais en raison du danger qu'ils font courir, et qu'une cause raisonnable rend licites ; comme l'assistance à un discours impie qu'un théologien écoute en vue de le combattre.

<sup>1</sup> Matth., xii, 36. — <sup>2</sup> I Cor., x, 31. — <sup>3</sup> I Rois, xvi, 7. — <sup>4</sup> Gen., xxii, 16, 17.